ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 22521

Texte de la question

M. Bruno Le Roux souhaite alerter Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'aggravation des situations de précarité chez les jeunes, en particulier dans le département de la Seine-Saint-Denis. En effet, selon les chiffres de l'INSEE publiés en octobre 2007, environ un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté en Seine-Saint-Denis. Ces enfants, dont la plupart sont déscolarisés et exclus de la société, rencontrent de graves difficultés sociales auxquelles s'ajoutent souvent des problèmes de santé, des carences de soins ou des problèmes de logement. Ainsi, dans le département, il apparaît que près de 5 000 enfants seraient actuellement sans abris, vivant dans la rue ou dans des squats. Il s'avère en effet que les structures institutionnelles ou associatives sont souvent surchargées, comme en témoigne le nombre élevé (7 000) de jeunes de 0 à 21 ans pris en charge par l'aide sociale à l'enfance de Seine-Saint-Denis, voire inadaptées à la diversité et à la complexité des situations dans lesquelles se trouvent ces enfants. Il parait donc indispensable d'améliorer la prise en charge et la protection des enfants et des adolescents en situation de précarité, notamment en procédant au renforcement et à la coordination des dispositifs sanitaires, sociaux, éducatifs et juridiques qui peuvent leur venir en aide. Il lui demande par conséquent quelles sont les intentions du Gouvernement pour faire face à ces situations de détresse. Il souhaiterait également connaître sa position sur les propositions tendant à l'élaboration d'une stratégie nationale de prise en charge des adolescents en souffrance qui figurent dans le rapport 2007 de la « défenseure des enfants ».

Données clés

Auteur : M. Bruno Le Roux
Circonscription : Seine-Saint-Denis (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22521
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3765
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)